

Depuis des années nos organisations syndicales luttent pour une réforme fondamentale de la formation et du recrutement des maîtres, problème décisif pour une véritable démocratisation de l'enseignement et l'avenir professionnel d'un grand nombre d'étudiants

Nos actions et leur impact dans l'opinion, l'audience de nos positions dans les conseils d'Université ont permis d'obtenir :

en 1971 -

- le rejet du projet gouvernemental d'ITFP et le rétablissement des 3 800 postes d'I P E S

En 1972

- Le rejet du projet de CFPM et à nouveau le rétablissement des 3 800 postes d'I P E S

Le Ministre est contraint de mettre en place un groupe de travail comprenant des organisations syndicales représentatives, des Présidents d'Université, des Directeurs d'I P E S et de C P R des représentants de l'inspection générale

Le rapport rejette catégoriquement les orientations ségrégatives et malthusiennes du projet de CFPM

Il met en avant une série de points fondamentaux que tout projet de réforme doit obligatoirement prendre en compte :

- vocation de l'Université à donner à tous les enseignants une formation devant être à terme, d'égal niveau scientifique,
- unification progressive de la formation de tous les maîtres et harmonisation immédiate des divers types de centres de formation existants
- nécessité de donner à tous les maîtres de tout le second degré, de toutes les disciplines, y compris les disciplines artistiques l'éducation physique, etc, une formation scientifique comportant l'acquisition de la maîtrise,
- nécessité d'assurer à tous les enseignants une formation pédagogique, acquise par étapes dans les centres universitaires de formation, et et à laquelle doit être consacrée au moins une année pleine après l'acquisition de la maîtrise Cette formation doit avoir un caractère scientifique, à la fois théorique et pratique qui ne se limite ni à l'apprentissage sur le tas, ni à la collection de recettes,
- nécessité d'assurer à tous les enseignants une formation continue prenant appui sur une formation initiale de haut niveau,
- obligation de résorber rapidement l'auxiliarat, et d'offrir aux maîtres auxiliaires en fonction des possibilités réelles et multiples de titularisation,

- maintien d'un pré-recrutement dans les centres de formation à différents niveaux, dont bac + I, pour favoriser une orientation démocratique des étudiants, préserver et développer les avantages matériels existants et améliorer les conditions d'études et la formation des futurs enseignants,
- maintien d'un recrutement par concours national ouvert à tous les étudiants titulaires de la maîtrise,
- obligation de mettre en place un ensemble de formations supérieures diversifiées assurant : possibilité de qualification et emplois qualifiés correspondants à tous les étudiants ,

Il ne serait pas admissible que le Ministère tourne le dos aux conclusions positives adoptées par une commission qu'il a lui-même mise en place

Or, quatre mois après le dépôt du rapport de ce groupe, le ministre s'obstine dans le silence, et prend des mesures négatives : non inscription au budget 1973 des 3 800 postes de la première année d'IPES

- - -

Pour le rétablissement des postes d'IPES,
 Pour l'augmentation du nombre de postes aux concours de recrutement (CAPES et agrégation) tenant compte des besoins réels de l'enseignement,
 Pour l'amélioration immédiate des conditions de travail et d'études des futurs enseignants,

Pour des possibilités réelles de titularisation des auxiliaires,
 Pour une réforme fondamentale de la formation des maîtres dans le sens de l'unification, et reprenant les propositions syndicales et des orientations positives du rapport du groupe de travail

SOUTENEZ L'ACTION DE NOS REPRESENTANTS DANS LES CONSEILS D'UNIVERSITE

PARTICIPEZ EN MASSE AUX ACTIONS SYNDICALES

-:-:-:-:-:-:-:-